

Objet : Délimitation de la parcelle KS n° 547 sise rue de Saint-Brévin à Nantes, au droit de la parcelle KS n° 557, rue de Mindin à Nantes.

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2026_42ARR du 10 juin 2026 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée le 17 juin 2026 par Monsieur Germain BATARD, Géomètre-Expert, à la requête de la société PICHET pour le compte des consorts PIEDCOQ-MEURIC, propriétaires de la parcelle KS n° 557,

Vu le procès-verbal établi le 14 novembre 2025 par Monsieur Germain BATARD, en sa qualité de Géomètre-Expert à La Baule, pour consigner les opérations menées afin d'établir les limites de la parcelle à délimiter, KS n° 547 propriété de la Ville de Nantes au droit de la parcelle KS n°557 appartenant aux consorts PIEDCOQ-MEURIC,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan du géomètre ci-annexé (limite entre le point 8 et le point 9) la parcelle KS n° 547 sise rue du Saint-Brévin à Nantes (square rue de Saint-Brévin), au droit de la parcelle KS n° 557 sise rue de Mindin à Nantes.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Germain BATARD, en sa qualité de Géomètre-Expert.

Article 3 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **15 JUL. 2026**

Pour Madame La Maire,

L'adjointe déléguée,

Aïcha BASSAL

Transmis en préfecture le : **22 JUL. 2026**

Mis en ligne le : **22 JUL. 2026**